

Demande de compléments du dossier d'autorisation environnementale au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement concernant le projet de confortement et valorisation écologique des berges de la Seine sur la commune du Coudray-Montceaux.

PROTOCOLE DE TRANSPLANTATION DE LA LEERSIE FAUX-RIZ

Pour rappel, deux stations de Léersie Faux-Riz ont été repérées lors des inventaires flore sur le projet de restauration des berges au Coudray-Montceaux (n° Cascade 91-2021-00029 / Réf. AIOT 010000485).

Les 2 stations, 1 sur le tronçon amont et 1 sur le tronçon aval, sont représentées ci-dessous par les étoiles roses.

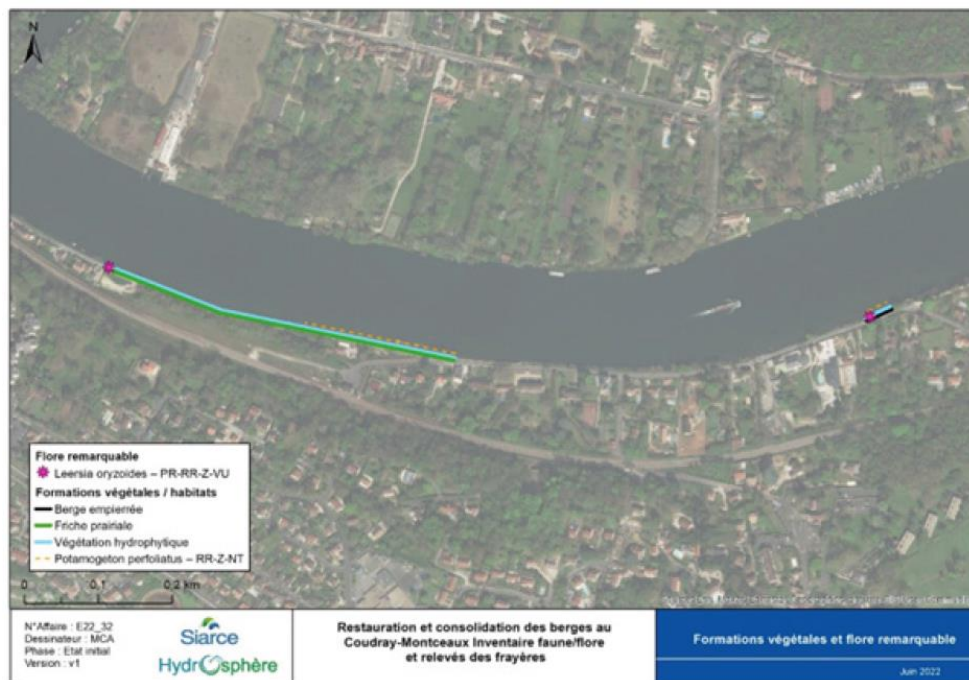


Photo 54 : Aspect de la station de Leersie faux-riz du secteur aval



Photo 55 : Aspect de la station de Leersie faux-riz du secteur amont

- **Station aval**

Mesure d'évitement – ME1 – Evitement de la station aval.

La station de Léersie aval a été observée en limite de l'emprise du projet d'aménagement. Afin de ne pas induire d'impact sur cette population d'espèce protégée, l'ensemble de la station sera évité et les travaux de reprise de la berge s'arrêteront 5m en amont de celle-ci.

Afin de garantir la préservation de cette population, un balisage de la station sera réalisé avant les travaux. Puis une protection sera mise en oeuvre 3m autour du pied afin d'en interdire l'accès pour les personnes à pied ou tout engin motorisé. A l'issue des travaux la protection sera retirée.

Mesures de réduction - MR1 – Limitation des emprises chantier

Les emprises chantiers seront limitées au strict nécessaire : soit les berges de la Seine et le pied de berge au droit des emprises « projet » présentées. Ces limites seront clairement délimitées par l'entreprise avant le démarrage du chantier.

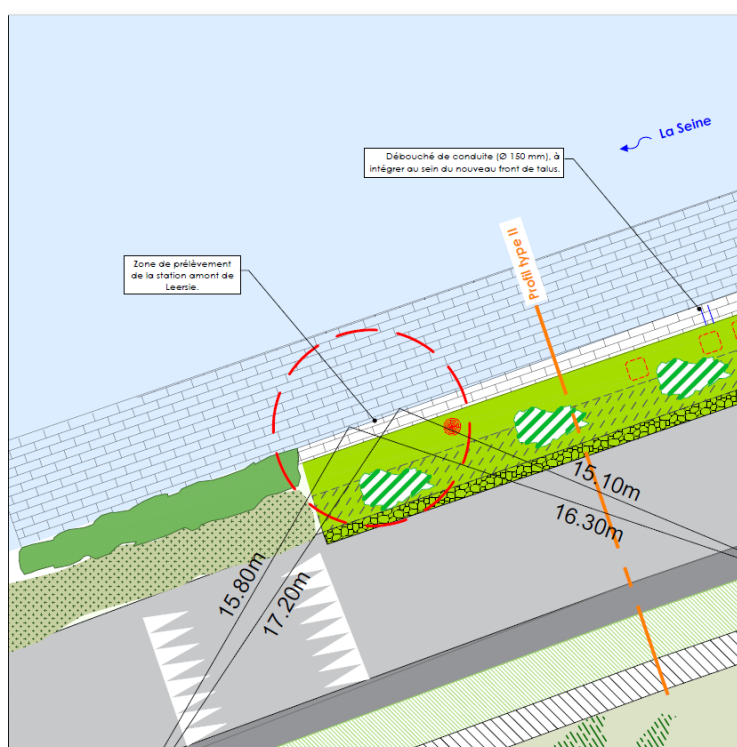
Mesures de réduction - MR2 – Adaptation du planning chantier

Afin de réduire l'impact sur les cortèges faunistiques, les travaux seront réalisés à une période de moindre sensibilité pour les différents groupes et espèces présentes, c'est-à-dire en dehors de la période de reproduction et de plus forte activité des espèces.

- **Station amont**

Mesures d'accompagnement - MA1 – Transplantation de la station amont de Léersie

Cette station ne pourra être évitée car sa préservation est techniquement incompatible avec le projet de restauration de la berge. Néanmoins, s'agissant d'un projet à vocation de restauration morpho-écologique de la berge, les nouvelles conditions offertes seront d'autant plus favorables au développement des ourlets d'hélophytes et notamment aux espèces comme la Léersie. La transplantation de la Léersie aura lieu en lieu et place de la station actuelle. Le plan DWG est annexé en PDF à ce protocole.



Plan de localisation de la transplantation en lieu et place de la Léersie Faux-Riz

Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau

Ainsi, il est proposé de prélever la motte de Léersie et de la replanter à l'issue des travaux sur la berge restaurée. La transplantation respectera les préconisations suivantes :

Marquage et balisage par un écologue	Septembre 2022	
Repérage par un écologue avant ouverture du chantier	Août 2023	Vérification présence de l'espèce.
Prélèvement de la motte	J 1 octobre 2023	Prélèvement au petit godet selon un volume minimal de 50 cm ³ (50*50*50) afin de préserver les micro-conditions de la motte puis le système racinaire de la Léersie, en dehors de la période de développement.
Mise en jauge de la motte	J 1 octobre 2023	Pose de la motte dans un bac qui devra être alimenté en eau autant que nécessaire et pendant toute la durée de la jauge afin d'assurer la présence d'une lame d'eau continue sur les 5 premiers centimètres du fond de la motte. La mise en jauge ne pourra excéder 10 jours.
Transplantation	J + 10 octobre 2023	Le trou sera préparé de manière à intégrer parfaitement la motte à la berge. La motte sera ensuite installée puis les bordures de la motte seront complétées avec des matériaux terreux afin qu'il n'y ait plus d'interstices entre la motte et le reste de la berge. Les matériaux seront ensuite légèrement tassés autour du pied de Léersie afin d'assurer la cohérence des matériaux terreux. La motte sera repositionnée à une cote altimétrique proche (± 10 cm de la cote d'implantation actuelle).